

**Arrêté temporaire de police et circulation  
Ouverture de 2 chambres sur la chaussée  
Au niveau des n° 87 et 93, rue de l'Europe  
N°ARR2020-050**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 2 juillet 2020 adressée par la Ste Constructel de Brest sollicitant **l'autorisation de procéder à l'ouverture de 2 chambres sur la chaussée, au niveau des n° 87 et 93, rue de l'Europe (RD 27).**

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1er :** A partir du lundi 20 juillet jusqu'à la fin des travaux, la circulation des véhicules de toute sorte sera adaptée pour permettre le bon déroulement du chantier :

- Rétrécissement de la voie
- Cônes de signalisation
- Alternat par feux tricolores ou en manuel par piquets K10
- Vitesse limitée et dépassement interdit

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

L'accès des riverains à leur propriété devra également être possible.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sté Constructel.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau,

Fait à PORSPODER, le 6 juillet 2020



Le Maire,

Yves ROBIN